



Contexte de l'étude & méthodologie

Depuis le début de la crise sécuritaire au Mali en 2012, la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger est caractérisée par un climat d'insécurité du fait de la présence de groupes armés non étatiques (GANE), de la montée de la criminalité et des tensions intercommunautaires.

L'accès des acteurs humanitaires aux populations affectées est limité dans certaines zones en raison de la situation sécuritaire, du mauvais état des infrastructures et des conditions géographiques difficiles. Afin de pallier le manque d'information sur ces zones frontalières, REACH, en collaboration avec les structures de coordination humanitaire, a mis en place un suivi bimestriel de la situation humanitaire dans les départements situés dans l'espace transfrontalier du Liptako-Gourma.

Ce suivi a pour objectif de donner un aperçu de la sévérité relative des besoins multisectoriels entre les zones géographiques et de leur évolution. L'ensemble des produits liés à cette évaluation sont disponibles sur le Centre de ressources REACH.

Suite à des mouvements de population vers la commune de Ouallam dans les six mois précédant la collecte en mars 2022, le site de déplacés de Ouallam a été choisi comme zone d'étude pour cette fiche focus. Les informations concernent les besoins humanitaires multisectoriels et l'accessibilité aux services de base des personnes déplacées internes (PDI) et de la population hôte (NDP). Les données ont été collectées via des groupes de discussion (FGD) et une revue des données secondaires a été réalisée.

Les FGD ont permis de collecter des informations qualitatives sur leurs besoins humanitaires multisectoriels dans la localité de Ouallam au cours du mois de mars 2022. Au total, trois FGD ont été conduits, dont deux FGD non mixtes regroupant respectivement six hommes et six femmes PDI, et un FGD mixte regroupant trois hommes et trois femmes. Les résultats présentés dans ce produit doivent être considérés comme indicatifs.

Résultats clés

- **Résultat clé 1** : Les PDI ont exprimé, à travers les FGD, l'observation d'une diminution des quantités reçues lors des distributions alimentaires. Cela étant combiné à plusieurs facteurs évoqués dans les FGD, tels que la mauvaise récolte et l'inflation des prix des denrées, les populations semblent confrontées à une situation d'insécurité alimentaire.
- **Résultat clé 2** : Les moyens de subsistance habituels des populations semblent limités par le manque d'accès suffisant aux terres pour les populations hôtes et par la perte de ressources pour les PDI. L'alternative adoptée est le travail journalier non agricoles, ce qui se révèle complexe car la demande dépasse l'offre.
- **Résultat clé 3** : En eau-hygiène et assainissement, les populations ont un bon accès aux infrastructures selon les participants aux FGD grâce à l'existence de nombreux points d'eau, de latrines fonctionnels et de système de gestion des déchets.

Contexte des déplacements

Le département de Ouallam comprend les communes de Tondikiwindi, Dingazi et Ouallam. La commune de Ouallam est située à 90 kilomètres au nord de Niamey et accueille depuis 2012 des réfugiés en provenance du Mali dont le nombre était estimé à 7 951 individus répartis au sein de 1 783 ménages¹ en novembre 2021. En janvier 2020, la localité de Ouallam a commencé à accueillir ses premiers ménages PDI, avec l'arrivée de 122 ménages en provenance des localités de Tiloa, Inzouet et Ballagouno-Koira (département de Banibangou)².

En Octobre 2021, une recrudescence des violences et attaques perpétrées par les GANE a été observée particulièrement dans les départements de Banibangou, Tillabéri, Téra et Ouallam³. La commune de Ouallam, est sujette à des incursions récurrentes des GANE, avec des assassinats ciblés, menaces envers les populations civiles, mise à feu de greniers, prélèvement forcé de la dime et vols de véhicules⁴. A la fin de 2021, selon OCHA, Ouallam était l'un des départements les plus touchés par « les attaques meurtrières de grande envergure »⁵.

En novembre 2021, il est noté une montée des violences notamment dans la commune de Tondikiwindi avec la présence d'Engins Explosifs Improvisés (EEI) entraînant une vague de déplacement des populations de plusieurs localités de Tondikiwindi vers Ouallam⁶.

A la suite de différentes exactions des GANE tels que des menaces et des pillages, les populations de Kobi-Kawrakeri et Adabdab (département de Banibangou) se sont déplacées vers la localité de Ouallam à partir de décembre 2021⁷.

Jusqu'en février 2022, la situation sécuritaire dans le département de Ouallam reste volatile avec les incursions des GANE marquées par des assassinats, enlèvements, vols de bétail⁸.

En février 2022, la commune de Ouallam comptait 1 017 ménages PDI représentant 5 506 personnes déplacées internes⁹.

Une difficulté de satisfaire les besoins alimentaires

Selon les participants aux FGD, la principale source de nourriture des PDI proviendrait des distributions de vivres par les humanitaires. Leur deuxième source de nourriture serait l'achat, utilisé en complément des dons humanitaires. Selon les PDI, les denrées sont accessibles sur les marchés. Le marché de la localité de Ouallam serait fonctionnel toute l'année. Toutefois, les populations éprouvent des difficultés à s'approvisionner, par manque de moyens causé par l'accès limité aux sources de revenus.

Selon les participants au FGD des NDP, leur activité principale est l'agriculture. Ce secteur s'est soldé, à l'échelle nationale, lors de la campagne agricole 2021, par un déficit céréalier et fourrager comparé aux années précédentes (3 397 696 tonnes de céréales produits en 2021 contre 5 576 371 à l'issue de la campagne agricole de 2020)¹⁰. La baisse de la production serait également due à une réduction de l'espace agricole, liée à l'insécurité et à l'activité des GANE. Au vu de tous ces facteurs, les NDP semblent accéder à la nourriture principalement par achat sur les marchés.

1. Présentation de la situation humanitaire à Tillabéri, novembre 2021, OCHA

2. Bulletin d'information Tillabéri, Tahoua et Diffa, janvier 2020, OCHA

3. Analyse situationnelle trimestrielle au 31 décembre 2021, OCHA

4. Rapport d'évaluation Rapide de Protection, site de Ouallam, commune de Ouallam, janvier 2022, IRC

5. Analyse situationnelle trimestrielle de Tillabéri, décembre 2021, OCHA

6. Présentation de la situation humanitaire à Tillabéri, novembre 2021, OCHA

7. Rapport d'évaluation Rapide de Protection, site de Ouallam, commune de Ouallam, janvier 2022, IRC

8. UNHCR_ANTD_CIAUD, Monitoring de protection, février 2022

9. Situation globale des PDI de la région de Tillabéri, février 2022, Ministère de l'Action Humanitaire et la Gestion des catastrophes (MAH/GAC)

10. Ministère de l'Agriculture, Rapport d'évaluation de la campagne agricole d'hivernage et Perspectives Alimentaires 2021/2022



Un des participants au FGD population hôte précise que « le manque de pluies a eu beaucoup d'impact sur les activités agropastorales parce qu'il n'y a pas eu assez de paille et on n'a pas pu récolter ».

Au moment de la collecte, l'insécurité alimentaire dans le département de Ouallam était à un niveau de crise (Phase 3 de l'IPC)¹¹ et est passé par la suite à un niveau d'urgence (phase 4 de l'IPC) en juin 2022. Ainsi, les individus interrogés, PDI et NDP, témoignent de leurs grandes difficultés à satisfaire les besoins alimentaires de leurs ménages, ce qui les contraint, selon eux, à d'adopter une stratégie de **réduction du nombre de repas journaliers**. Ces difficultés seraient exacerbées chez les PDI par l'accueil de nouveaux ménages PDI issus des dernières vagues de déplacement, ce qui augmenterait ainsi leurs charges d'après le FGD PDI hommes. Parmi les autres stratégies d'adaptation mises en place par les populations pour faire face à **l'inflation de prix** sur les marchés, ces dernières se voient dans la nécessité de consommer des aliments moins appréciés, selon les FGD PDI femmes et NDP.

Par ailleurs, les individus PDI interrogés perçoivent globalement **une diminution de l'assistance humanitaire** avec une différence dans les quantités reçues en fonction de la durée du déplacement, les PDI récemment arrivés recevraient ainsi plus de quantité que ceux issus des vagues précédentes. Les PDI issus des premières vagues de déplacement ne recevraient ainsi plus aucune assistance humanitaire. Un homme déplacé interne a fait référence à de potentiels changements dans les normes de genre à ce sujet, citant la possibilité de divorce demandée par des femmes afin de devenir cheffe de ménage, ces dernières étant davantage ciblées par l'assistance humanitaire, toujours selon ce même homme interrogé. Aucune triangulation de données ne permet toutefois de confirmer ce phénomène, il convient donc de rester prudent avec cette interprétation.

Un bon accès aux infrastructures d'eau hygiène et assainissement

Le site de déplacés de la localité de Ouallam possède de nombreux points d'eau fonctionnels¹². Cette multitude de points d'eau mentionnée dans le FGD femmes PDI permet, selon les populations, un accès suffisant à l'eau. Les participants au FGD PDI hommes précisent que le temps d'approvisionnement en eau est généralement d'une dizaine de minutes sauf en saison chaude où quelques coupures d'eau peuvent être constatées. Selon l'ensemble des groupes de discussion, l'accès à l'eau est payant mais reste bon marché et l'eau est généralement propre à la consommation.

Pour ce qui est de l'hygiène et assainissement, les populations sur le site et la population hôte disposent d'un bon accès aux infrastructures d'hygiène avec l'existence et l'usage des latrines selon l'ensemble des FGD. La cartographie des infrastructures sur le site de déplacés de Ouallam réalisée par REACH à la fin 2021 révèle l'existence de 62 latrines à blocs et 32 latrines individuelles sur le site.

Concernant la gestion des déchets, les participants au FGD PDI hommes ont mentionné l'existence d'un site de gestion des déchets. Toutefois, selon les répondants hôtes et femmes PDI, les ordures seraient déversées dans les champs pour compostage.

Une recherche d'autonomisation des populations

Les PDI interrogés relèvent qu'ils n'ont généralement pas accès au foncier depuis leur déplacement. Toutefois, il est possible selon les PDI de travailler dans les champs de la population hôte moyennant une rémunération. Des femmes PDI ont également mentionné avoir pu faire usage de la terre par une exploitation collective de la terre d'autrui sur un laps de temps non précisé. Les NDP pour leur part précisent qu'ils rencontrent des difficultés d'accès aux champs à cause de l'insécurité. Les différents groupes de population se tourneraient ainsi vers d'autres moyens de subsistance comme des travaux journaliers non agricoles (maçonnerie, taxi-moto, travail d'aide-ménagère, etc.) ou encore le petit commerce.

Les PDI, tout comme la population hôte, font face à des difficultés dans l'exercice de ces travaux journaliers. Pour les PDI, ces difficultés se matérialisent par le caractère irrégulier de la fréquence des travaux, ne permettant pas d'exercer une activité quotidienne génératrice de revenu. Les PDI hommes n'ont pas suffisamment accès aux travaux journaliers notamment pour les activités de maçonnerie avec un manque de recrutement de la main d'œuvre local. Lors des FGD, certaines populations hôtes, ont mentionné rencontrer des difficultés d'extension d'activités journalières par manque de capital.

Toutes ces populations, au vu des difficultés qu'elles rencontrent, indiquent l'importance d'un appui qui leur permettrait d'être autonome, « **pour amoindrir l'impact de l'insécurité alimentaire, il nous faut des activités génératrices de revenus et des activités d'assistance comme le cash for work ou cash for food** », participant focus groupe PDI homme.

Conclusion

Les différentes exactions perpétrées par les GANes dans la région de Tillabéri ont impacté les populations de la région et occasionné des mouvements de populations vers la commune de Ouallam.

Ces déplacements ont pour conséquence la perte des terres et des moyens de subsistance pour les PDI. Cette situation d'insécurité a aussi entraîné un accès limité aux terres de culture pour les populations hôtes.

Les dons humanitaires en vivres restent primordiaux pour les PDI. Ces dons resteraient insuffisants notamment pour les ménages anciennement déplacés qui seraient également sollicités pour l'accueil des nouveaux PDI dans la localité.

Les moyens de subsistance des populations de la localité sont difficilement accessibles et limités du fait d'un fort déséquilibre entre la demande sans cesse croissante contre une offre limitée pour les travaux journaliers non agricoles et le manque de fonds.

Pour les aspects positifs, l'accès à l'eau dans la localité semble globalement bon. En effet, en dépit de la disponibilité limitée de l'eau en saison chaude, le nombre de points d'eau et la qualité de l'eau sont globalement appréciés, les infrastructures d'hygiène sont également disponibles tant à usage familial qu'individuel.

11. Cadre harmonisé IPC

12. Cartographie des infrastructures, site de Ouallam janvier 2022, REACH